

# Contraddiction

par **ADIXIO**



## DOSSIER : La Qualité de Vie au Travail post COVID

pages 12-13 Actualité

Drogue : le grand débat n'aura pas lieu

pages 16-17 Action

Le projet PACTS : prévention en milieux spécifiques

n°186

# SOMMAIRE

<b>Dossier :</b> La Qualité de Vie au Travail post-COVID	› Pages 4-7
<b>Interview :</b> Pierre Poloméni : « Les salariés ont décompensé en consommant des produits psychoactifs »	› Pages 8-9
<b>Reportage :</b> A la clinique Marmottan : des patients hors-normes	› Page 10
<b>Billet :</b> Les espaces sans tabac	› Page 11
<b>Actualité :</b> Drogue : le grand débat n'aura pas lieu	› Pages 12-13
<b>Zoom :</b> Le CBD, un produit tendance ?	› Pages 14-15
<b>Action :</b> Le projet PACTS : prévention en milieux spécifiques	› Pages 16-17
<b>Nouveautés :</b> Les supports ADIXIO	› Pages 18-19

## Contraddiction

### ADIXIO

82 bis, rue Blomet 75015 Paris  
Tél. 01 53 79 61 61 - Fax 01 45 63 98 41  
www.adixio.fr - contact@adixio.fr

**Directeur de la publication :** Christian Trémoyet

**Rédacteur en chef :** Christian Andréo

**Maquette :** Agence ZAKKA

**Mise en page / iconographie :** Bérangère Sintès

**Ont collaboré à ce numéro :** Christian Andréo,  
Bérangère Sintès, Agathe Brenguier, Aurélie Verny

**Journalistes :** Agnès Morel

**Crédit photos :** ©ADIXIO, ©Istock

**Impression :** Imprimerie Pierre Trollé  
Chemin de la Houssoye - 62870 Buire-le-Sec

**N°ISSN EN LIGNE ADIXIO :** 2728-0659

**Parution :** Novembre 2021

**Dépôt légal :** à parution

**Tirage :** 10 000 exemplaires

Avec le soutien du COGAS du Groupe La Poste et du CCUES d'Orange.



ÉDITO

## De nouveaux horizons avec le Projet PACTS

Après cette longue période de crise sanitaire, nous revenons peu à peu à un mode de vie normal. Il en va de même au travail. Depuis le 1er septembre, l'obligation de rester à minima chez soi pour télétravailler est levée. Ces périodes de confinement, combinées à un changement des comportements dans la sphère professionnelle observé depuis quelques années déjà, rédéfinissent la notion de Qualité de Vie au Travail. C'est justement l'enjeu du dossier de cette édition de *Contraddiction* : la Qualité de Vie au Travail post COVID (cf pages 4 à 7).

Toujours dans cette réflexion de promotion du bien-être et de l'inclusion au travail, nous avons lancé avec ADIXIO un nouveau projet. Fin 2020, avec l'APF, le FASTT et la FNATH, nous avons identifié que dans le « monde du travail », un certain type de public pouvait être éloigné des actions de sensibilisation et de prévention.

Le rapport de la Cour des comptes de juin 2016 a demandé aux pouvoirs publics de faire de la lutte contre les consommations nocives d'alcool une priorité de l'action publique. Elle a notamment préconisé la suppression de l'autorisation d'introduction et de consommation d'alcool sur le lieu de travail et a recommandé de renforcer l'implication des personnels de santé dans le repérage précoce des consommateur.rice.s à risques.

C'est le cas des personnes en situation de handicap, de personnels intérimaires ou encore des personnes en rupture avec le milieu professionnel. Nous avons ainsi constaté qu'il y a plus de risques de développer certaines consommations dans des environnements de travail avec des caractéristiques particulières. Il y a une véritable nécessité d'adaptation du discours et des outils...

C'est ainsi qu'est né le projet PACTS qui s'articule autour de cet objectif principal : développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement en milieu de travail qui prennent en considération les populations en situation de vulnérabilité dans des situations de travail spécifiques ainsi que les professionnel.le.s les entourant.

C'est la première fois qu'ADIXIO remporte un appel à projets du Fonds de lutte contre les Addictions. Cela représente une véritable opportunité pour l'association et nous en sommes très fier.e.s !

**Le Président,  
Christian Trémoyet**

## DOSSIER

# La Qualité de Vie au Travail post-COVID



En impactant le moral des travailleurs, la pandémie a souligné l'importance pour les entreprises de s'occuper de la santé et le bien-être de leurs collaborateurs, ce qu'on appelle la Qualité de Vie au Travail (QVT). Une considération primordiale au moment du retour au bureau / lieu de travail.

### Qu'est-ce que la QVT ?

Selon l'Accord National Interprofessionnel de juin 2013, la perception de la QVT est déterminée par trois grands critères :

- les conditions d'emploi et de travail (salaire, nature du contrat de travail, espace de travail, temps de transport) ;
- le contenu du travail (rythme, sentiment d'utilité, utilisation des compétences, progrès) ;
- la capacité d'expression et d'action (travail en équipe, soutien managérial, dialogue sur le travail et sa qualité).

### « La théorie de la symétrie de l'attention »

Concrètement, des salarié.e.s bien traité.e.s auront une conscience professionnelle accrue vis-à-vis de leurs client.e.s et leurs partenaires ! Cette théorie, qui trouve son origine au sein du groupe Accor au début des années 2000, pose le principe suivant : la qualité de la relation entre une entreprise et ses client.e.s est symétrique de la qualité de la relation de cette entreprise avec l'ensemble de ses collaborateurs.

Améliorer "l'expérience collaborateur.rice" permet donc d'améliorer "l'expérience client.e". Il existe même des baromètres classant les entreprises, en fonction de la bienveillance qu'elles accordent à leurs collaborateurs !

Exemples : le site Glassdoor permet aux employé.e.s d'une entreprise d'évaluer leur environnement de travail de manière anonyme, ou encore le label Great place to work, qui associe enquêtes de satisfaction des salarié.e.s et audit des pratiques managériales.

### ADIXIO et la QVT :

« ADIXIO intervient régulièrement dans le cadre d'événements comme la semaine de la QVT organisée du 14 au 18 juin dernier », explique Vitaline PIGEON, Responsable animation réseau. Ces événements se composent de différents ateliers autour de la QVT, comme la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ou des accidents du travail (conduite de véhicules...). L'occasion d'aborder également la question des risques psycho-sociaux et des conduites addictives.

Coordinatrice ADIXIO Pays de la Loire et Bretagne, Aurélie VERNY intervient dans la Sarthe avec son binôme Yannick COIRIER dans des centres courrier de La Poste comme ceux de La Suze, le Lude, Loué, etc. « Le temps d'échange se fait en petit groupe (6 personnes), ce qui permet de libérer la parole plus facilement autour du tabac, des médicaments, de l'alcool... et des difficultés rencontrées dans une période un très anxyogène », explique-t-elle. « Avec les confinements successifs, le télétravail qui a été mis en place pour les cadres ou bien l'anxiété ressentie par les personnes qui ont continué de travailler au contact du public, comme les facteurs ou les chargés de clientèle, nous savons que le risque de consommer des substances psychoactives a augmenté. L'important, c'est de pouvoir en parler et d'identifier les situations à risques le plus précocement », poursuit-elle.



## Pandémie et QVT : la nécessité de prendre soin des collaborateur.ice.s

Depuis mi-juin, les salariés reprennent petit à petit le chemin des bureaux. La promesse du retour des « jours heureux » ? Pas si sûr : la crise sanitaire a amplifié le mal-être au travail.

Soignant.e.s, livreur.se.s, éboueur.se.s, vendeur.se.s, caissier.e.s de supermarché... Les salarié.e.s qui étaient en première ligne pendant les confinements, ont été confronté.e.s à un contexte particulièrement anxiogène, ce qui a bien entendu pu avoir des conséquences. Mais pas seulement : toutes les études montrent une dégradation de la santé mentale des salarié.e.s de façon globale. D'après le dernier baromètre établi par le cabinet Empreinte humaine, spécialisé dans la Qualité de Vie au Travail, 45% des salarié.e.s étaient, avant l'été, en détresse psychologique, notamment les jeunes, les femmes et les managers.

Conséquence d'un télétravail, qui a été généralisé dans des conditions pas toujours optimales : équipements défaillants, appartements exigus, famille nombreuse... sans compter un contrôle parfois pesant et la tendance des salarié.e.s à travailler davantage - malgré la loi de déconnexion de 2017. Arnaud, 45 ans, chef de projet pour un sous-traitant automobile en région parisienne, ne compte plus ses jeunes collègues arrêtés pour stress, dépression, burn-out : « Vivement le retour au bureau », espère-t-il.

Revenir, oui ! Mais comment ? Concrètement, il ne s'agit donc pas seulement d'apporter de la convivialité dans les locaux. Améliorer la QVT nécessite de se pencher sur les conditions et l'organisation du travail.

Une tâche que les entreprises confient spontanément au service des Ressources humaines – avec la nomination d'un.e « responsable QVT », pour négocier avec les cadres et les représentant.e.s du personnel présent.e.s au CSE (Comité social et économique).

Objectif ? Identifier les problèmes existants dans les différents services (absentéisme, turn-over...) puis recommander des actions correctives, avec des actions de formation, de soutien ou des interventions d'experts, etc. Or, pour réussir les négociations, « il faut impliquer toutes les parties prenantes dans le dialogue social » avertit l'Agence nationale des conditions de travail (Anact), un organisme qui relève du ministère du Travail.

Un dialogue social qui apparaît comme un véritable levier de gestion de crise : RH, managers, salarié.e.s... les acteur.ice.s de l'entreprise sont invité.e.s à se mettre autour d'une table et travailler ensemble « dans une démarche de co-construction ».

Associer les salarié.e.s aux décisions peut contribuer à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'entreprise à un moment idéal : « après des mois à avoir travaillé seuls chez eux, beaucoup de salarié.e.s ont besoin de retrouver du sens à leur travail » confirme la sociologue du travail Danièle LINHART ([cf. témoignage page 7](#)).

Ecoute, considération, autonomie... les demandes sont importantes. Alors que la pandémie a rappelé l'importance de prendre soin de l'autre, est-ce que les employeur.se.s partiront dans cette direction ?

« S'il est encore trop tôt pour se prononcer », observe Jérôme BALLARIN, le président de l'Observatoire de la qualité de vie au travail, « les relations managériales ont déjà évolué dans le bon sens : avec le télétravail, la relation entre les managers et leurs équipes est passé d'un management de contrôle à un management de confiance, basé sur la confiance et la responsabilisation ».

Plus prosaïquement, la QVT, et notamment la prévention des risques, s'avère stratégique pour la performance de l'entreprise : pour rebondir économiquement, mieux vaut des équipes motivées, heureuses, en bonne santé et donc efficaces. Le bien-être va de pair avec la productivité.

A.M



SUITE DU DOSSIER >



# SUITE DU DOSSIER

# La Qualité de Vie au Travail post-COVID

« Des salariés qui sont en grande souffrance,  
j'en vois tous les jours »



## Pierre-Eric SUTTER

Psychologue et préventeur en santé du travail, fondateur du cabinet Mars-Lab, un cabinet de conseil en management de la performance et en prévention des risques professionnels.

### ADIXIO : Comment accompagnez-vous les entreprises ?

**Pierre-Eric SUTTER** : Cela tient en 3 points : cadrer, diagnostiquer et agir. Avant de poser un diagnostic, il faut évaluer le contexte : quelles sont les caractéristiques des personnes et quels sont leurs facteurs de risque ? Vient ensuite le diagnostic, que l'on établit selon une approche à la fois quantitative (questionnaires scientifiques...) et qualitative (rencontres...). Dernière étape, le plan d'actions à préconiser à l'entreprise. Quelles solutions peut-on prescrire : réduire le télétravail ? mieux former les managers ? mieux répartir la charge de travail ? Les employeurs sont astreints à une obligation de moyens, mais également de résultats : zéro personne malade à cause de son travail.

### ADIXIO : Est-ce que retourner au bureau sera bénéfique ?

**Pierre-Eric SUTTER** : C'est variable. Ceux qui souffrent d'isolement découvrent que le collectif de travail leur apportait un soutien moral qui les aidait à être bien au travail. Cela peut redevenir un facteur de protection, sauf si l'employeur doit, pour faire des économies, supprimer des bureaux ou des postes. D'autres salariés au contraire ont découvert les joies de télétravailler et traînent un peu des pieds... tout dépend aussi de leurs conditions de télétravail.

### ADIXIO : Les employeurs sont-ils conscients de cette souffrance accumulée ?

**Pierre-Eric SUTTER** : Beaucoup n'ont pas encore pris la mesure de ce qui s'était joué, continuent de mettre la pression sur leurs collaborateurs ou sont contraints, pour survivre à la crise, d'ouvrir un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi). Mais attention, le risque ultime de la dépression ou du burn-out, c'est le suicide. Et des salariés qui sont en grande souffrance, j'en vois tous les jours.

## « Le travail est un enjeu à repenser collectivement »



**Danièle LINHART**  
Sociologue du travail et  
chercheuse émérite au CNRS.

### **ADIXIO : Les salariés vont mal...**

**Danièle LINHART :** Oui, les salariés ont été malmenés mais leur souffrance ne provient pas que des angoisses dues à la pandémie... Ce qui est néfaste, c'est l'injection contradictoire. D'un côté, on est encouragé à s'engager à fond dans son travail, à montrer toutes ses qualités, etc. et de l'autre, on reste prisonnier d'une organisation taylorienne, avec, même pour les cadres, des contraintes permanentes en termes de procédures à suivre et de reporting à faire. Ce qui crée des tensions.

### **ADIXIO : De quoi les salariés ont-ils besoin après le COVID ?**

**Danièle LINHART :** Ils ont besoin de retrouver du sens à leur travail. A la mise en place du télétravail, on a pu penser que cela leur était bénéfique, avec le sentiment de gagner du temps et de l'autonomie, mais les contraintes managériales n'ont pas changé et beaucoup se sont trouvés isolés et mal. Est-ce qu'ils iront mieux en reprenant le chemin du bureau ? Non, ils ont besoin de savoir à quoi ils servent et cette réponse doit se faire en les associant : ils ont besoin de donner leur point de vue sur le contenu, les modalités et la finalité de leur travail.

### **ADIXIO : Les employeurs sont-ils conscients de ces nouveaux enjeux ?**

**Danièle LINHART :** Purifier l'air des bureaux, poser des Plexiglass, faire respecter les gestes barrières... En cette rentrée les employeurs s'empressent de montrer qu'ils prennent soin de leurs salariés et les protègent, mais ce n'est pas cela qui permet d'améliorer la qualité de vie au travail... Ni le fait de nommer des « happy officers », de proposer des viennoiseries ou des séances de méditation ! Pour prendre en compte les besoins des salariés, il faudrait revoir l'organisation et la définition du travail, organisées jusque-là autour de la productivité et de la subordination uniquement.

### **ADIXIO : Que peuvent faire les entreprises ?**

**Danièle LINHART :** Il y a des consultants, mais on ne peut pas tout en attendre. Les solutions doivent venir aussi des salariés eux-mêmes, qui pourraient se mettre ensemble pour se faire entendre et s'épauler, en formant des collectifs, au lieu de vivre la pression individuellement. Ils engagent leur énergie, leur temps, leurs compétences dans l'entreprise, il faudrait qu'ils soient reconnus, impliqués et consultés, et enfin, que leurs propositions soient expérimentées : le travail est un enjeu à repenser collectivement.

# Pierre POLOMÉNI : « Les salariés ont décompensé en consommant des produits psychoactifs »



**Pierre POLOMÉNI**

Psychiatre-addictologue  
chez Orange

Après avoir été responsable d'un service d'addictologie dans les hôpitaux universitaires, Pierre POLOMÉNI intervient comme psychiatre-addictologue référent chez Orange.

**ADIXIO :** Est-ce courant qu'un addictologue travaille en entreprise ?

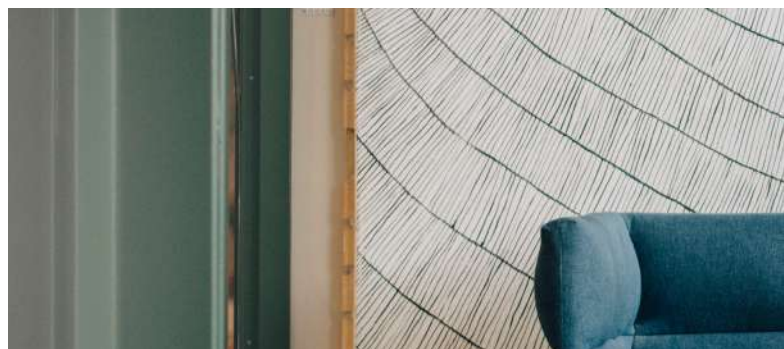
**Pierre POLOMÉNI :** Depuis 2014, je travaille une demi-journée à une journée par semaine chez Orange. J'ai été recruté car je suis psychiatre-addictologue, mais également médecin du travail et familier du monde des entreprises. Orange avait besoin d'un référent pour accompagner les 80 médecins du travail dans leur pratique et démêler les situations complexes. On m'a par exemple appelé la semaine dernière au sujet d'un collaborateur paranoïaque et agressif envers ses collègues. C'est vrai qu'employer un psychiatre-addictologue, c'est assez atypique, mais cela devrait s'accroître à l'avenir : on rencontre en entreprise de plus en plus de situations psychiatriques, liées aux addictions, qui perturbent à la fois la personne et son environnement.

**ADIXIO :** Quelle est votre mission ?

**Pierre POLOMÉNI :** Via la médecine du travail, les entreprises s'occupent de la santé à la fois physique et mentale de leurs salariés, et notamment de leurs addictions. Je pense qu'en me recrutant, Orange a voulu encourager le service de Santé au travail à mettre en place des outils spécifiques, comme le RPIB (Repérage précoce et intervention brève), une procédure de prévention visant à repérer les conduites addictives et entraîner un changement. Je suis également à la disposition des médecins et infirmiers du travail pour échanger autour des substances psychoactives et des possibilités de traitements. Un exemple ? Après notre interview, je vais me pencher sur le cas d'un collaborateur, qui, depuis qu'il est en télétravail, connaît de sévères troubles psychiques associés à une consommation d'alcool excessive. Nous aurons un échange au téléphone, pour esquisser des pistes ensemble.

**ADIXIO :** Cet exemple correspond-il, concrètement, à votre travail ?

**Pierre POLOMÉNI :** Oui c'est un travail en plusieurs étapes, que nous déclinons désormais au sein d'Orange. La première consiste à poser, avec le manager, le constat le plus objectif possible, sans se laisser perturber par les « bruits de couloir » : y a-t-il eu des absences ? du travail non fait ? des heurts avec les collègues ? Cela permet d'évaluer, factuellement, les conséquences de la consommation sur le quotidien. Vient ensuite l'axe médical et social : quels sont les échos du hiérarchique, du médecin du travail, du représentant du personnel, voire de l'association de patients-experts ? Enfin c'est le temps de choisir la meilleure orientation pour le patient, en privilégiant son maintien en emploi : CSAPA ? CAARUD ? Equipes de liaison ? Service hospitalier ? Addictologue libéral ? A chaque fois l'écoute du patient est primordiale.





## « Il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui font appel à autant de médecins du travail, psychologues, psychiatres »

générale : il y a le même volume de personnes ayant des conduites addictives, à cela près que travailler protège plus de la dépendance qu'être inactif. Mais nous, les médecins, n'en voyons qu'une minorité : on a beau savoir que 8% des patients pris en charge en médecine générale le sont pour des problèmes d'alcool... beaucoup de consommateurs ne font pas parler d'eux et restent, par conséquent, totalement invisibles. Au-delà des moyens mis en œuvre chez Orange, cette proportion ne pourra changer que si l'on accroît, dans notre pays, la sensibilisation et la prévention aux substances psychoactives, en réexpliquant notamment que l'alcool peut apporter du plaisir, mais être également un poison. Plus on le dira clairement, plus cela facilitera l'accès des patients aux soins.

### ADIXIO : Combien de personnes suivez-vous... et guérissez-vous ?

**Pierre POLOMÉNI** : Pour avoir une idée, je dirais que l'on a repéré chez Orange près de 200 personnes qui semblent avoir un problème avec une substance psychoactive. Est-ce qu'on va les guérir ? C'est une question difficile : vous savez, j'ai été chef d'un service qui compte 26 lits, j'accueillais en consultation plusieurs centaines de personnes par an... et je suis bien incapable de dire combien s'en sortent durablement ! Si on me demandait de sauver 1000 personnes par an de l'alcool dépendance, cela n'aurait pas de sens... Mais ce qu'on peut dire, c'est que l'entreprise se situe moins dans une obligation de résultats que de moyens.

### ADIXIO : Y a-t-il beaucoup de salariés dépendants ?

**Pierre POLOMÉNI** : Alcool, tabac, médicaments, opiacés... En entreprise, chez Orange comme ailleurs, c'est comme dans la population

### ADIXIO : Mais faut-il tout attendre de l'entreprise ?

**Pierre POLOMÉNI** : Il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui font appel à autant de médecins de travail, psychologues, psychiatres... Mais je ne dirais pas non plus qu'il faut tout attendre de l'entreprise : je ne le crois pas. Bien sûr, elle est responsable de la santé de ses salariés, c'est écrit dans le Code du Travail, mais elle n'est pas la seule, l'Etat a aussi un rôle à jouer - même si les services psychiatriques souffrent beaucoup aujourd'hui... A propos du rôle de chacun, je voudrais mentionner la part du patient : les moyens mis par l'entreprise ne doivent pas oublier que le patient reste au centre et se repose sur autrui, notamment sur le psychiatre, pourrait faire oublier ses propres capacités à réagir. La mission du psychiatre n'est pas de le soigner malgré lui, mais bien de l'accompagner et de l'aider à ouvrir de nouvelles portes.

### ADIXIO : Diriez-vous que le COVID a augmenté les consommations ?

**Pierre POLOMÉNI** : Oui, j'ai reçu en 2021 trois fois plus d'appels de la part des médecins du travail qu'en 2019. Les conduites addictives se sont accrues à cause du contexte du COVID (angoisse, ennui, isolement...), qui s'est rajouté aux problématiques personnelles type dépression. Le télétravail, qui s'est généralisé rapidement, a mis sur la table de nouvelles questions sur la table, comme l'isolement, l'inconfort des logements, la maltraitance... Toute une série de facteurs qui ont poussé les salariés à décompenser en consommant des produits psychoactifs, dont beaucoup d'alcool. On a vu aussi des salariés sortis d'une alcoolisation passée recommencer à consommer. Or, côté soins, cela n'a pas été simple : on avait pris des lits pour soigner les malades du Covid et 20 à 40% des services d'addictologie ont dû réduire leur activité.

A.M



# A la clinique Marmottan : des patients hors-normes

Le centre médical Marmottan, à Paris, qui va fêter son 50ème anniversaire en décembre prochain, n'a pas fermé pendant la crise sanitaire, et depuis cet été, il reçoit beaucoup d'appels d'un nouveau type de patients.



**Michel HAUTEFEUILLE**

Psychiatre-addictologue  
à la clinique Marmottan,  
praticien hospitalier

Michel HAUTEFEUILLE, psychiatre-addictologue, praticien hospitalier, qui part bientôt à la retraite, a exercé toute sa carrière à Marmottan, après avoir dirigé un service d'addictologie dans le Val d'Oise : « j'avais besoin de retrouver mon métier, sans passer des heures en réunion et Claude Olievenstein m'a entendu », se souvient-il.

Aujourd'hui, pas facile de quitter ses patients, qui viennent le consulter pour jeux d'argent, chem sex ou dopage au quotidien, un sujet sur lequel il a travaillé avec l'association Additra : « Il y a 15 ans, je me suis aperçu que de plus en plus de patients prenaient des toxiques pour supporter leur vie professionnelle », se souvient-il.

Après le premier confinement de mars 2020, il a d'ailleurs vu revenir d'anciens patients, comme cette jeune femme, assistante, qui avait rechureté **pendant le télétravail généralisé** et recommencé à prendre des dizaines de gélules de caféine pour tenir jusqu'au soir, alors qu'elle avait tout arrêté. Si dans les semaines à venir, il prévoit un afflux de patients sur ce sujet, il se dit confiant : « C'est compliqué, on ne s'arrête pas en une seule fois. On leur montre la route et à eux de la faire ! ».

Lui-même a du mal à raccrocher : « La toxicomanie, je n'ai jamais considéré que c'était désespérant. Avant d'être un problème, la drogue est d'abord une réponse à une souffrance et les toxicomanes ont une force de vie peu commune. Ainsi que des parcours de vie hors-normes ».

A.M



Pour ses 50 ans, Marmottan voit les choses en grand !

Au programme :

- Le 3 décembre > colloque à la Cigale de 8h30 à 18h
- Les 4 et 5 décembre > portes ouvertes et expositions

Pour s'inscrire, c'est juste [ici](#).



# Les espaces sans tabac

## Plages, piscines, parcs, aires de jeux, écoles, hôpitaux, stades... les espaces extérieurs sans tabac sont de plus en plus nombreux : plus de 3700 partout en France, depuis la première plage labellisée en 2012.

Pornichet, rentrée scolaire 2021 : après avoir déposé leurs enfants à l'école, les parents qui voudraient s'allumer une cigarette sont priés de s'éloigner un peu. Aux clubs de voile et de plage qui ont ouvert la voie se sont ajoutés cette année douze nouveaux "espaces sans tabac" : écoles, crèches, aires de jeux... Des zones, où l'on est invité.e à ne pas fumer se multiplient grâce à la Ligue nationale contre le cancer. Le rythme s'est ralenti avec la pandémie, mais de nouveaux espaces ont pu être inaugurés et en avril dernier, l'association recensait 3 730 espaces labellisés sans tabac dans 48 départements.

### Objectif : dénormaliser la cigarette

« Il s'agit de changer ce qui, jusque-là, était considéré comme "acceptable". Ce qui contribue à réduire l'entrée dans le tabagisme. Le Centre international de recherche sur le cancer l'a démontré : moins le tabac est présent au quotidien, moins il y a de risques que les enfants deviennent fumeurs à l'âge adulte », explique Yana DIMITROVA-LAINE, chargée de mission Prévention à la Ligue. Cela correspond à l'objectif du Programme national de lutte contre le tabac : atteindre en 2030 une première génération sans tabac, avec moins de 5% de fumeur.se.s. Pour rappel, près d'un quart des Français.e.s fument quotidiennement, un chiffre qui s'accroît depuis le début de la pandémie.

L'initiative, déjà ancienne dans les pays anglo-saxons - les villes de New York et de Los Angeles ayant été les premières à interdire de fumer en plein air, est plus récente en France et la première plage sans tabac, celle du Centenaire à Nice, a été labellisée en 2012. Depuis, il y a La Rochelle, Strasbourg, Nantes... Des collectivités de tous bords politiques lui ont emboîté le pas. C'est l'occasion pour ces villes de montrer qu'elles se soucient de la santé de leurs électeur.ice.s. « Mais il ne s'agit pas seulement de planter un panneau : en contrepartie, la ville s'engage à participer aux actions de lutte contre le cancer (Mois sans Tabac, octobre rose...) et à encourager la sensibilisation des écoliers », poursuit Yana DIMITROVA-LAINÉ.

### Cigarettes : "persona non grata" ?

S'ils introduisent une interdiction qui s'ajoute à celle de ne pas fumer dans les lieux publics fermés (2008), les espaces sans tabac sont bien acceptés : le tabac est perçu comme cancérigène- 75 000 décès lui sont imputables chaque année, et, comme polluant -30 milliards de mégots sont jetés dans la rue. D'autant que les villes misent moins sur la verbalisation des contrevenant.e.s, que sur la médiation. « Le public a bien accueilli la mise en place de ces espaces, les parents d'élèves et les directeurs d'école étant même en attente de tels espaces » confirmait sur Radio-France, courant juin, Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, élue à l'éducation de Caen, qui a labellisé plus de 300 lieux sans tabac.

Est-ce que l'expérience est concluante ? « Ce que nous voudrions, c'est généraliser à toutes les communes ces espaces sans tabac aux abords des lieux ouverts aux enfants : écoles, aires de jeux, piscines... » confie Yana DIMITROVA-LAINÉ. Mais, cette fois ci, « non, par des arrêtés municipaux mais par une réglementation nationale ».

A.M

### Répartition des espaces sans tabac en France métropolitaine et Corse

(Source : [http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/espaces-sans-tabac\\_508957#6/46.725/1.165](http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/espaces-sans-tabac_508957#6/46.725/1.165))



## ➤ Les chiffres clés

**3 730** espaces labellisés sans tabac recensés en avril 2021

**Moins de 5%** de fumeur.se.s en 2030 vs 25% aujourd'hui



# Drogue : le grand débat n'aura pas lieu

**Alors que le pays semblait prêt à un grand débat sur la légalisation encadrée du cannabis récréatif, voilà que le gouvernement fait sourde oreille, en relançant la "guerre à la drogue".**

Évacuation des crackers au nord de Paris, opérations « coup de poing » pour fermer des points de deal... A quelques mois de l'élection présidentielle, la question des dépendances n'est plus abordée, dans le débat public, que sous l'angle de l'insécurité.

Il ne semble plus question, notamment, d'envisager de légaliser le cannabis récréatif, un sujet pourtant ouvert par Emmanuel MACRON pendant la campagne présidentielle de 2017, ce qui avait donné espoir aux acteurs de la réduction des risques.

Un espoir nourri par les conclusions, en février, de la consultation citoyenne en ligne : plus de 80% des 250 000 répondants s'étaient dits d'accord pour autoriser la consommation et la production dans un cadre régi par la loi. « On sait désormais que la légalisation du cannabis n'est plus un tabou en France », avait estimé Caroline JANVIER, la députée LREM et rapporteure de la Mission d'information parlementaire sur la réglementation des différents usages du cannabis.

Le Président de la République donnait alors un signe d'ouverture, en annonçant le 19 avril, dans le Figaro, la tenue prochaine d'un « grand débat national sur la consommation de drogue », avec les ministres concernés, les élus, la Mildeca\*, quelques jours avant que la Mission parlementaire ne se prononce début mai pour « une légalisation encadrée qui permette à l'Etat de reprendre le contrôle de la production, de la consommation, de la distribution de cannabis, en contrôlant les substances qui sont vendues ».

Mais gare aux malentendus : Emmanuel MACRON avait en fait envoyé un message différent : « À l'inverse de ceux qui prônent la dépénalisation généralisée, je pense que les stupés ont besoin d'un coup de frein, pas d'un coup de publicité. Dire que le haschisch est innocent est plus qu'un mensonge. Sur le plan cognitif, les effets sont désastreux ».

Depuis, le débat semble avoir disparu des agendas, au grand dam des addictologues. Car la situation, elle, ne s'est pas améliorée. Tout en possédant une législation sur le cannabis parmi les plus répressives en Europe, basée sur la loi de 1970 qui pénalise l'usage des drogues (la sanction peut aller jusqu'à 3750 euros d'amende et un an de prison), la France est de fait, le plus gros pays consommateur. L'OFDT\*\* totalise ainsi 5 millions d'usagers.e.s dans l'année, dont 1,4 million de consommateur.rice.s régulier.e.s.

Une répression qui n'empêche pas les produits de circuler, alimentant insécurité, violence et trafic d'armes dans les cités, malgré la saisie par les forces de l'ordre l'an dernier de 96 tonnes de résine et d'herbe (source OFAST\*\*\*).

Attaqué sur ce bilan par ses opposants de droite et d'extrême-droite, Emmanuel MACRON a soudainement multiplié les déplacements sur ce thème aux côtés du Premier Ministre Jean CASTEX et du Ministre de l'Intérieur Gérard DARMANIN, lequel déclarait fin juin, dans La Voix du Nord son opposition à l'ouverture d'une salle de réduction des risques : « La drogue ne doit pas être accompagnée mais combattue ». Quitte à créer de la cacophonie dans son propre camp, le Ministre de la Santé, Olivier VÉRAN, disant au contraire « regarder avec intérêt les pays qui avaient légalisé ».

\*Mildeca : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

\*\*OFDT : Observatoire français des drogues et de toxicomanie

\*\*\*OFAST : Office anti-stupéfiant



Avec ce virage sécuritaire, la Santé publique a été oubliée et alors que la Mission parlementaire plaide pour plus de prévention, les consommateurs sont désormais marginalisés. Depuis septembre 2000, ils risquent une amende forfaitaire délictuelle de 200 euros, assortie d'une inscription dans le casier judiciaire : 100 000 amendes ont déjà été dressées, d'après le ministère de l'Intérieur. Pire, ils sont accusés d'être « complices du trafic de drogue ». « L'idée que dans certains quartiers ce serait branché de prendre de la drogue pour que, dans d'autres, on ait des jeunes qui se fassent tuer parce qu'ils la vendent ou surveillent, c'est terminé », déclarait ainsi le Président, à Marseille où les règlements de compte ont fait 8 morts cet été.

François-Michel LAMBERT, ex-député LREM, auteur d'une proposition de loi sur la légalisation encadrée, et membre de la Mission parlementaire a brandi un joint début mai, au sein de l'hémicycle, pour interpeller le gouvernement : « La légalisation, contrôlée par l'État, permettrait outre de garantir au consommateur des produits contrôlés, mais également d'assécher les trafics et de créer des recettes fiscales et des emplois. Elle s'accompagnerait de véritables politiques de prévention en direction des jeunes pour réduire la consommation et les risques ».

S'il a réussi à interpeller l'opinion publique, le grand débat n'aura sans doute pas lieu, du moins pas cette année : entre l'élection présidentielle à venir, l'agenda législatif déjà chargé, la gestion de la crise sanitaire sans oublier la future Présidence française du Conseil de l'Union européenne, difficile de voir quand il pourrait se dérouler.

A.M

La Fédération Addiction s'est prononcée en faveur d'une « régulation » de la production et de l'usage des substances psychoactives : « La question des drogues ne peut pas s'envisager sous le seul angle de la sanction du consommateur, il s'agit d'un problème aux origines multiples qui demande une approche ferme et engagée articulant éducation, information, accès aux soins et évidemment règles et sanction. La pathologie addictive, quant à elle, est souvent l'expression de vulnérabilités familiales, psychologiques ou sociales qui méritent des réponses spécifiques.

Pour « briser » le « tabou », il faut sortir de ces positions segmentées, caricaturales voir même stigmatisantes pour des personnes et leur entourage en difficultés avec l'usage de drogues illégales comme légales. Personne ne banalise la consommation de substances psychoactives, et notamment celle d'alcool, c'est pour cette raison que nous continuons de demander une politique de régulation cohérente et ambitieuse. (...) Oui, une nouvelle politique de régulation des drogues est possible, elle est même indispensable. »

## ➤ Le rapport de l'Assemblée Nationale

En mai 2021, la mission d'information relative à la réglementation et à l'impact des différents usages du cannabis se prononce en faveur d'une légalisation encadrée du cannabis et propose de lancer un grand débat national sur ce sujet. Dans son rapport, elle dresse la liste des questions auxquelles le débat public doit répondre :

- Quels sont les objectifs de la légalisation ?
- Comment encadrer la production ?
- Quel modèle de distribution ?



## ➤ L'échec de la prohibition

La France fait partie des 7 pays de l'UE qui sont encore dans l'interdit pénal de la consommation de cannabis, mais presque une personne sur deux entre 15 et 64 ans en a fumé au moins une fois dans sa vie, d'après le dernier rapport de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, publié en 2020.



# Le CBD, un produit tendance ?

**Thés, tisanes, sucettes, cosmétiques, compléments alimentaires, e-cigarettes... Des centaines de boutiques ont fleuri dans toute la France pour vendre des produits à base de CBD, la molécule non psychotrope du cannabis. Un produit à la vertu relaxante, très tendance.**

« Avez-vous du mal à vous endormir ? ou êtes-vous plutôt anxieux, en journée ? » Depuis cet été, la vendeuse de la parapharmacie de Monoprix Meudon (92) propose tisanes mélangées, huiles alimentaires à mettre sous la langue, cure de 60 gélules... à base de cannabidiol ou CBD « Je le conseille aux clients qui sont stressés, qui ont des troubles du sommeil ou qui souffrent de douleurs : migraines, douleurs de règles, maux de dos... », explique-t-elle.

En cette rentrée, du CBD, on en trouve partout : grandes surfaces, bureaux de tabac, boutiques de vape, et bien sûr, boutiques spécialisées : CBD Shop, Greenboyz, CBD Corner, Deli Hemp CBD, etc. D'après le Syndicat professionnel du chanvre, il existe déjà 400 boutiques, sans oublier la vente en ligne.

Si autant d'enseignes se penchent sur ce nouveau marché, qui pourrait atteindre le milliard d'euros d'ici 2023 selon le SPC – le prix des fleurs, qui représentent 85% du marché, oscillant entre 5 et 12 euros le gramme, c'est que le secteur du bien-être est en pleine expansion. La raison ? La crise sanitaire. « Peur du virus, inquiétude pour ses proches, incertitude pour son travail... les clients me disent qu'ils sont à cran », explique la vendeuse de la boutique Aponia herbals, qui vient de s'implanter à Boulogne-Billancourt (92). Elle leur vend du CBD, comme elle vendrait « des fleurs de Bach » : pour se détendre. Preuve que cela fonctionne ? « Les clients reviennent ».

Mais qu'en est-il vraiment ? Si l'odeur, la forme des feuilles ou la texture des fleurs font immédiatement penser au cannabis « récréatif », le CBD n'est pas un stupéfiant, puisque les variétés commercialisées ne contiennent que très peu de THC (tetrahydrocannabinol) : 0,2% maximum en France selon la législation. « Ce qui permet de se relaxer, sans être défoncé : le CBD n'a pas d'effets euphorisants ou psychoactifs », poursuit-elle. On peut donc l'acheter légalement, librement et sans ordonnance. Aux vendeurs de conseiller l'arôme, le dosage (5 à 20%) et le format les plus adaptés à la demande du client : le CBD peut être ingéré, fumé, vapoté ou être appliqué sur la peau.

Problème : impossible de savoir ce qu'un produit contient précisément, un flou réglementaire souligné notamment par le magazine « 60 millions de consommateurs » qui a publié un comparatif, début 2021. Le marché du CBD n'étant pas régulé, il n'existe aucune exigence en termes de qualité - comme la norme AFNOR qui s'impose désormais pour les liquides de vapotage par exemple. Si le taux de CBD affiché sur l'étiquette n'est pas forcément celui qui se retrouve dans le produit, il y a pire pour la santé du consommateur : consommer du CBD de mauvaise qualité, synthétique, coupé avec des produits toxiques, contaminé par des pesticides ou des métaux lourds... ou bien beaucoup plus riche en THC que ce qui est autorisé.

En attendant une réglementation claire, attention à garder une consommation modérée, en ayant en tête le risque de somnolence – puisque le CBD est un myorelaxant, ainsi que celui d'interactions médicamenteuses (anti-épileptiques, anti-coagulants...). Concrètement, mieux ne vaut éviter de prendre le volant !

A.M



## ➤ Question

### Combien de THC ?

En Europe, les produits à base de CBD doivent exclusivement provenir des trois variétés de la plante *Cannabis sativa* L. (chanvre agricole) contenant moins de 0,2 % de THC.



## ➤ Les femmes et le CBD

La douleur liée aux menstruations est un sujet encore trop peu étudié par la médecine. Cependant, des voix s'élèvent pour promouvoir l'utilisation du cannabis CBD pour soulager les douleurs de règles qui peuvent faire aussi mal qu'une crise cardiaque selon un étude de 2016.

De plus, des études, prouvant que le CBD pouvait aider à traiter et calmer les symptômes de l'endométriose (malade touchant 10% des femmes), ont été récemment publiées.

### Les recommandations d'usage :

Il faut privilégier les produits Bio et toujours en Full Spectrum. Cela ne garantit pas totalement la qualité du produit mais cela réduit tout de même les risques de mauvaise qualité.

## ➤ Témoignage

### DU CBD pour arrêter le cannabis

« Le CBD est aussi utilisé en réduction des risques, notamment lorsque le patient qui veut réduire sa consommation se heurte à un palier et qu'il se trouve bloqué », explique François-Xavier Mathres, éducateur spécialisé au Csapa Traits d'Union de Boulogne-Billancourt (92). « Le CBD peut alors constituer une solution alternative à un traitement médicamenteux, somnifères ou antidépresseurs. Il est consommé la plupart du temps sous forme de fleur, de résine ou de liquide pour vapoteuse ». Est-ce que cela fonctionne ? « Cela n'est pas une molécule miracle, cela peut fonctionner chez certaines personnes et pas d'autres, comme un substitut nicotinique par exemple ».

## ➤ Actualité

### Le gouvernement veut interdire les fleurs et les feuilles

La commercialisation du CBD est un véritable feuilleton. Dernier épisode en date : la publication, le 21 juillet dernier, d'un projet d'arrêté par le gouvernement qui interdit la vente aux consommateurs de fleurs ou de feuilles brutes de chanvre, seules ou en mélange, comme produits à fumer ou tisanes. Seuls les produits comme les huiles, les aliments ou les cosmétiques à base de CBD resteront autorisés ! La raison ? La nocivité pour les consommateurs des fleurs qui sont souvent fumées avec du tabac. En off, on soupçonne aussi la confusion possible, pour les forces de l'ordre, entre consommation de CBD et de cannabis récréatif.

Ce projet, qui devrait être publié fin 2021 ou début 2022, fait suite à la décision de la Cour de justice de l'Union européenne, en novembre 2020, de rappeler le principe de la libre-circulation des marchandises dans l'UE: si la France était libre d'encadrer la production de CBD sur son sol, elle ne pouvait considérer comme illégale la vente de CBD issu d'un autre pays de l'UE, à condition qu'il y soit fabriqué légalement. Le CBD étant une substance non-stupéfiante en Europe, il était aussi impossible d'en limiter la vente aux produits issus de fibres et graines uniquement, comme le souhaitait alors la France. Une décision européenne que la Cour de Cassation avait entériné le 23 juin 2021. A suivre.

# Le projet PACTS : prévention en milieux spécifiques

**ADIXIO, vient de remporter, avec trois autres partenaires, un appel à projets lancé par la Mildeca. Il s'agit d'assurer des sessions de prévention des risques, liés aux conduites addictives en milieux de travail spécifiques : salarié.e.s en situation de handicap, en intérim ou en situation de rupture d'emploi.**

Cet été, cela a travaillé dur dans les bureaux d'ADIXIO ! L'association a en effet remporté le dernier appel à projets lancé par la Mildeca (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives), un organisme placé auprès du Ministre de la santé, qui portait sur la mobilisation de la société civile.

Résultat : pendant deux ans, ADIXIO bénéficiera d'un financement du Fonds de lutte contre les addictions pour assurer, en entreprise, des sessions de prévention et de formation aux risques induits par les conduites addictives, mais en milieu de travail spécifique.

Si ADIXIO coordonne le projet, il associe trois associations partenaires : APF France handicap, la plus importante association française de défense des personnes en situation de handicap, qui comprend un réseau d'entreprises adaptées et d'établissements de service d'aide par le travail ; le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) un organisme paritaire qui s'emploie à « faciliter la vie et l'emploi des salariés intérimaires » au nombre de 2,6 millions ; et la FNATH – Association des accidenté.e.s de la vie, qui accompagne les personnes victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Alcool, médicaments, opiacés, jeux d'argent... Dans chacun de ces secteurs, les conduites addictives et la consommation des substances psychoactives peuvent être très présentes. « Qu'elle soit liée à un arrêt, une maladie professionnelle, une période de chômage, ou même un proche dont il faut s'occuper, une longue rupture dans leur parcours peut gravement impacter la santé, placer ces personnes en situation de fragilité et les amener à consommer des produits psychoactifs », explique Agathe BRENGUIER, coordinatrice ADIXIO, qui travaille avec la FNATH. « Or, vers qui peuvent-elles se tourner : Pole emploi ? le médecin du travail ? le généraliste ? Ne pas savoir qui solliciter freine une possible entrée dans un parcours de soins » poursuit-elle.

## En quoi consiste le projet ?

Les actions prévues s'organisent autour de deux axes : la prévention des conduites addictives, à l'attention des salariés ou bénéficiaires, d'une part, et d'autre part, la formation des acteurs de l'entreprise, qu'ils soient managers, RH ou médico-social sur ce sujet. Et notamment la gestion des situations complexes. « D'après notre expérience, il apparaît que les entreprises sont souvent démunies et bricolent au cas par cas », poursuit-elle.

Tout est prêt : après la réalisation d'une phase d'étude cet été, un calendrier a été établi et les actions ont démarré cet automne. Les trois secteurs confondus, une centaine de sessions de prévention auront lieu d'ici 2023, gratuitement, dans plus de 400 organisations, entreprises, collectivités, de plus de 20 salarié.e.s, choisies par les trois partenaires.

Concrètement, l'équipe a validé un format court et propice aux échanges : plusieurs ateliers abordant plusieurs consommations et comportements en présentiel si la situation sanitaire le permet. Par exemple, un atelier de trente minutes par groupe de 10 personnes avec un système de questions/réponses pour répondre de façon la plus personnalisée aux interrogations. Nous aurons aussi la possibilité de communiquer toutes les ressources situées dans les entreprises ou à proximité. Exemple de ces ressources : « Rappeler le rôle de la médecine du travail ou encore celui des Csapa\* où l'on peut consulter un addictologue de façon gratuite et anonyme », explique Agathe, qui animera ces sessions. « Nous précisons toujours que nous ne sommes pas médecins ».

Dans un autre des ateliers, les intervenant.e.s ont une "boite addicto" dans laquelle il y a des échantillons factices (et vides) comme une boîte de médicaments, une bouteille de rhum, un paquet de cigarettes, des sachets de cocaïne, de la résine de cannabis, de l'herbe, une manette de console de jeux, une chaussure de sport... Ils ont pour objectif d'ouvrir la discussion et d'interpeller les participant.e.s autour des conduites addictives qui restent encore tabous :

- A quoi cela vous fait penser ?
- Qu'est ce qui est autorisé en entreprise ou non ?
- Qu'est ce qui est légal ?
- Y a-t-il des addictions plus graves que d'autres ?
- Certaines substances sont-elles plus addictives que d'autres ?

\* Csapa : Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, lieu de consultation gratuite et anonyme. Liste des Csapa : [www.drogues-info-service.fr](http://www.drogues-info-service.fr)

Ces mallettes devront être enrichies pour être adaptées aux besoins spécifiques de chaque secteur : un groupe de travail a réfléchi, en juillet, avec les différents intervenants, sur les attentes de ces secteurs. « Ce que nous voulons, c'est impliquer dans la création de cette nouvelle mallette les différentes structures », explique Aurélie VERNY, qui travaille plus spécifiquement sur le handicap. Et la nouvelle mallette, une fois testée et validée, sera prête à être déployée début 2022.

Des sessions longues d'une à deux journées seront aussi destinées à « outiller » les encadrant.e.s : chef.fe d'entreprise, managers, préventeur.rice.s, chargé.e.s de ressources humaines, éducateurs... sur la définition des risques addictifs, l'obligation réglementaire de l'entreprise en matière de santé du salarié.e ainsi que, la gestion, sur le terrain, des salarié.e.s concerné.e.s par des conduites addictives. Par exemple : comment repérer un comportement inhabituel chez un.e salarié.e ? Comment faire en sorte que ce.cette salarié.e ne décroche pas du travail et s'enfoncé dans un comportement addictif ? Comment accompagner le retour d'un.e salarié.e suite à un arrêt ? Comment favoriser le travail pluridisciplinaire avec la médecine du travail ? Tout un programme de réflexion et d'accompagnement.

A.M

## ➤ De la prévention en truck

Adecco, Manpower, Randstad... sont des agences que Nadège VIRIOT, chef.fe de projet sur la partie Interim connaît bien. Elle travaille déjà avec le FASTT sur le dispositif "A vous la santé" dédié à la prévention des risques professionnels (TMS...). Pour rencontrer les intérimaires sur leurs lieux de travail, ils se déplacent en truck, ce qui leur permet d'intervenir directement sur les sites de production industrielle ou les quais des plateformes logistiques.

Le procédé sera repris dans le cadre de ce nouvel appel à projets, qui leur permettra de se focaliser uniquement sur la prévention des conduites addictives. « Il est prévu 90 actions de sensibilisation dans une trentaine d'entreprises, en deux ans », explique-t-elle. Avant d'envoyer des trucks dans toute la France, le groupe de travail, constitué avec le FASTT, a élaboré cet été la réalisation de supports d'animation - reprenant les outils conçus et utilisés par ADIXIO, ainsi qu'un document-cadre définissant les bonnes pratiques à tenir qui sera distribué aux agences de travail temporaire et aux entreprises accueillant des intérimaires.

## ➤ Une opérationnalisation rapide et efficace



Avril 2021 chez SOPROFEN à Froideconche



Juillet chez GERFLOR à Tarare



Septembre chez CEPL à Moreuil

## ➤ Une identité commune, signe fort d'une collaboration tripartite



# NOUVEAUTÉS

## Les supports ADIXIO

ADIXIO, experte dans le sujet des addictions, vous propose du contenu de qualité dans des formats divers et variés.

### ➤ Les vidéos sur de sujets divers et variés



Tabac et retour au bureau



Tabac chauffé



Webinaire avec le Président de la Mildeca, Nicolas Prisse

### ➤ Bientôt disponible !



La newsletter ADIXIONS  
Pour s'y inscrire, c'est juste [ici](#)





ADHÉRER À ADIXIO, C'EST :

### SOUTENIR

le travail des militant.e.s dans leur action  
d'entraide et d'écoute

### ENCOURAGER

les actions de prévention des addictions  
au sein de La Poste et d'Orange

### S'IMPLIQUER

dans la vie démocratique  
de l'association

## BULLETIN D'ADHÉSION OU DE SOUTIEN



J'adhère à l'association (18€)     Je fais un don supplémentaire de ..... €

Je joins un chèque de ..... € à l'ordre d'ADIXIO

NOM : ..... PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

E-MAIL : .....

APPARTENANCE :

Orange     Groupe La Poste     Autres .....

Bulletin à envoyer à ADIXIO - 82 bis rue Blomet - 75015 PARIS

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : [contact@adixio.fr](mailto:contact@adixio.fr) ou 01 53 79 61 61



**Ici  
on soutient  
tous ceux qui  
ont décidé  
d'arrêter  
de fumer.**

L'appli,  
le site,  
et le 3989

**3989** Service gratuit  
+ prix appel

**tabac  
info  
service** 

bienvenue dans une vie  
sans tabac